

Repères

COURRIER CONFÉDÉRAL

CGT

Accentuation brutale des atteintes aux libertés, de la répression anti-syndicale, mais plus globalement de la répression contre tous ceux qui veulent se battre ; scandaleux verdict à propos de Manufrance contre des militants et des cadres parfaitement intègres qu'on veut condamner pour avoir tout simplement refusés la loi du profit ; bataille acharnée pour empêcher l'implantation des syndicats et notamment de la CGT dans les PMI/PME ; dans le même temps, accentuation des politiques d'intégration des salariés et les syndicats visant à couper les seconds des premiers pour transformer le syndicalisme en "fonctionnaire du social".

Il y a décidément besoin d'une intervention de la CGT à un tout

autre niveau sur la question des libertés et des droits syndicaux !

En liaison avec les problèmes qui font l'objet du dossier de ce numéro

de "Repères" ; en liaison avec l'ensemble de notre bataille sur les revendications, la dernière Commission Exécutive Confédérale nous invite à déployer partout des initiatives nécessaires pour ne pas laisser faire, pour imposer le respect des

militants, des syndiqués, des salariés, et pour revendiquer des droits nouveaux permettant réellement le développement d'une activité syndicale tout terrain, condition indispensable pour l'existence d'un "syndicalisme fort".

Le Courrier confédéral

N° 5.

Nouvelle formule

Repères CGT

Courrier confédéral.

Bulletin d'information du

Bureau confédéral

Directeur de la publication :

Alain Obadia

CP N° 1830 D 73

263 rue de Paris,

93516 Montreuil cedex

prix 3,60 Fr

SOMMAIRE

Manufrance

Des militants et des dirigeants intègres menacés de prison. La défense d'un droit constitutionnel fondamental :

le droit à l'emploi devient un délit passible de prison _____

Dossier emploi

Un dossier d'aide à l'impulsion de la campagne

"emploi-libertés" _____

■ A NOTER

Défense du service public et sport

Sous le signe de la défense du service public : 3e cross du CE de la RATP

15 parcours, hommes, femmes, de poussins à vétérans. Tout le monde trouvera chaussure à son pied. Une course réservée aux entreprises du Service public. 15 novembre 1992 au Château du CE RATP à Fontenay-les-Bris (91).

Renseignements - inscriptions : 40 06 72 69

PAC : progrès constant et réajustement d'actualité

+5% de prélèvement automatique en un an ! C'est ce que nous signale la BFCC (Crédit Coopératif) qui en gère plus de la moitié au plan national.

Attention, afin d'être opérationnel dès le 1er janvier 1993, il est temps de décider avec les syndiqués de la mise à jour des barèmes des cotisations 1993 et les réajustements des autorisations de prélèvement en conséquence.

■ LECTURE

Le 10e Rapport Annuel de la CGT élaboré par l'ISERES est paru. Vous pouvez vous le procurer au prix de 100,00 francs (+ 15,00 francs de frais de port) à l'ISERES-CGT.



Jugement de Manu-france : un nouvel ordre moral



51^e anniversaire des martyrs de Chateaubriand

18 octobre : J. Marest représentera le Bureau confédéral.

Anniversaire

23/24 octobre : Centenaire de l'Inspection du Travail à Montreuil. Deux journées de rencontres nationales autour du thème "Besoins en droit, respect des droits. Inspection du travail".

CCN les mercredi 21 et jeudi 22 octobre 1992.

Des militants et des dirigeants intègres, menacés de prison. La défense d'un droit constitutionnel fondamental : le droit à l'emploi devient un délit passible de prison.

La délibération du Tribunal de Saint-Etienne organise l'élaboration d'un nouvel ordre moral autour de la règle du profit capitaliste.

Qu'ont-ils donc fait ces hommes et ces femmes, traînés devant le Tribunal de St-Etienne du fait de la volonté gouvernementale de casser la CGT et de faire un exemple ?

Dirigeants syndicaux, élus à des postes de responsabilités par leurs Camarades, ils ont contribué à l'action collective décidée par les syndiqués et les salariés pour défendre leur entreprise, leur emploi.

Cadres dirigeants de haut niveau, ils ont, sur proposition de la CGT, à la demande des salariés de l'entreprise, abandonné la tranquillité d'une retraite méritée ; délaissé un emploi, des activités plus lucratives et plus sécurisantes pour participer, en toute responsabilité sur le terrain de la gestion, au combat collectif décidé et tenté, ainsi, de sauver l'entreprise, l'emploi.

Ils ne sont pas enrichis et ils n'ont rien détourné. Ils n'ont pas rempli les caisses de la CGT. Ils mériteraient les honneurs de la Nation si les principes inscrits au fronton des Hôtels de Ville "Liberté-Egalité-Fraternité" étaient respectés. Ils sont, aujourd'hui, menacés dans leur chair, leur vie personnelle et familiale pour avoir participé à la défense de valeurs collectives qui sont celles des militants syndicaux, de toutes celles et de tous ceux qui, dans des lieux et dans des formes diverses, s'engagent pour défendre et améliorer les conditions d'existence de la population pour empêcher l'injustice, pour lutter contre les souffrances des victimes de la société aujourd'hui.

Le jugement de Saint-Etienne érige le principe du profit capitaliste, comme un droit fondamental.

Pour avoir refusé le primat de ce principe, nos camarades subissent les dragonnades de la justice.

Ne laissons pas instaurer, de fait, dans notre pays, par ce jugement une règle de droit qui installerait un recul de société profond.

- N'acceptons pas la banalisation d'une pratique qui révolte la population :



DOSSIER EMPLOI



Trajectoire plein emploi

En décidant d'engager cette campagne pour l'emploi, la CGT veut faire du neuf.

Le problème de l'emploi, du chômage est un enjeu majeur de l'heure. Le traitement de ces questions appelle des réponses adaptées, bâties à l'entreprise, secteur d'activité par secteur d'activité, service par service.

Comment, tout en dépassant le discours protestataire, s'opposer aux licenciements, cessation d'activités, fermetures d'entreprises qui se multiplient dans la période actuelle?

Comment, à partir des besoins

exprimés par les salariés, gagner à des objectifs d'actions crédibles et accessibles?

Etre positif aujourd'hui sur ces questions n'est-ce pas traiter de manière nouvelle le problème des activités, des débouchés, de la productivité, de la croissance?

Aujourd'hui, dans une société qui ne peut plus assurer l'avenir de sa jeunesse, confinée dans les CES, les TUC ou autres "stages parking", ni gérer, ni garantir l'emploi des plus âgés, dans une société où 87 % des actifs sont salariés, l'emploi constitue bien un enjeu qui appelle une réponse syndicale adaptée.

La campagne "Trajectoire plein emploi" vise à poser partout ces questions, bâtir les réponses sous forme d'action reste notre objectif.

Définir les besoins de la vie moderne aujourd'hui en matière de santé, de vie urbaine ou rurale, d'environnement, de cadre de vie, de communication, d'éducation, de formation, de culture passe par la rencontre, le contact avec les salariés, les syndiqués.

Dégager avec eux des pistes d'actions possibles, envisager une multitude d'initiatives avec comme axe stratégique l'emploi, pouvant déboucher sur des résultats, comme ce dossier s'en fait l'écho, voilà bien le chantier que la CGT est décidée à ouvrir dès maintenant.



LE DOSSIER

Ce dossier, partie intégrante de "Repères", constitue un outil d'aide à l'impulsion de la campagne "emploi, libérés", proposée par la CE Confédérale

Garantir la stabilité et la place du salarié au sein de l'entreprise

S'appuyer sur les actions qui naissent à l'entreprise, ça donne confiance et nous permet de tirer parti de l'expérience

L'objectif du plein emploi a été rangé depuis plusieurs années sur les étagères des archaïsmes du passé et des illusions mythiques. Cela a été de pair avec la promotion de l'entreprise dégraissée, restructurée et redéployée pour être rentable; cela a aussi été de pair avec l'instauration de politiques économiques exclusivement soucieuses "d'équilibres" financiers et monétaires.

CROISSANCE ET EMPLOI

Les résultats en sont connus : la croissance est faible, le chômage explose et les conditions d'emploi, de travail et de rémunération se dégradent. Le développement de notre pays est en crise.

L'économie française est-elle définitivement condamnée à cette stagnation économique et à l'inégal partage de la pénurie qui l'accompagne ?

Si la croissance est synonyme de créations de richesses nouvelles, matérielles et de services, alors la France a besoin d'une croissance forte, durable et stable, alors la France a besoin d'activités créatrices d'emplois pour construire cette croissance.

Les réponses modernes et efficaces aux multiples besoins de notre société d'aujourd'hui, besoins de santé, de vie urbaine et rurale, d'environnement, de communications, d'éducation... n'exigent-elles pas de développer recherches, productions, diffusions de produits et de services adaptés à ces besoins et aux capacités créatrices de notre époque ?

Cela est sûr et nécessaire, et il y a là les gisements pour la création de centaines de milliers d'emplois utiles.

C'est ce chantier de la croissance par l'emploi et pour l'emploi qu'il faut ouvrir dès aujourd'hui.

PRÉCARITÉ

Tout appelle à promouvoir la place des salariés au travail, à garantir leur stabilité dans l'emploi.

Est-ce à cela que répond la multiplication des contrats précaires (CDD, intérim, CES, etc.), du partage du chômage et des salaires avec les emplois à temps partiel, la mobilité forcée, l'instabilité des structures d'entreprises avec l'atomisation en PME, sous-traitance, etc.

La précarité devient une composante de la gestion de la main d'oeuvre qui met en concurrence les salariés et leur fait supporter toutes les fluctuations liées aux choix du capital dans sa logique de rentabilité maximum. Elle génère le mal vivre et l'inefficacité au travail.

Quelle meilleure façon de combattre la précarité ?

Sûrement pas en rejetant ou ignorant les problèmes rencontrés par les salariés en précarité. Au contraire, en partant des réalités de chacun pour créer les convergences et imposer, par l'action, créations d'emplois, qualifications reconnues dans le salaire, réduction du temps de travail sans perte de salaire, formation, libertés, garanties collectives, etc.

Quand les questions prennent corps à l'entreprise

Construire ce dont nous avons besoin, mettre en échec les mauvais coups, pour cela de quels rapports de force avons-nous besoin ?

La réponse est évidente pour tous, plus importants que ceux qui existent actuellement.

Alors comment faire ? S'il y avait une

recette cela se saurait. Mais nous ne sommes pas, comme disent certains, des voyageurs sans bagage. Et puis, nous ne donnons pas dans l'errance. Nous savons vers quoi nous voulons tendre et nos bagages se sont, en autre, nos expériences.

Si l'on s'appuyait résolument sur les actions qui prennent corps dans certaines entreprises, ça donne confiance et ça peut permettre d'approfondir, pour tous, la réflexion.

Le mieux c'est bien de partir de situations concrètes.

• Chausson Gennevilliers

Alors que la direction voulait imposer le chômage technique, suite au mouvement, la direction doit reculer.

• Centre hospitalier de Nevers

100 contractuels étaient menacés de licenciements pour Septembre, suite à l'action, la direction a été contrainte de prolonger les contrats jusqu'en Décembre. Une bataille est engagée pour que ces contrats soient transformés en emplois stables.

• C.H. d'Auxonne

Ensemble, les personnels et agents sous contrat emploi solidarité, ont fait grève pour de véritables emplois.

• Dans les services publics

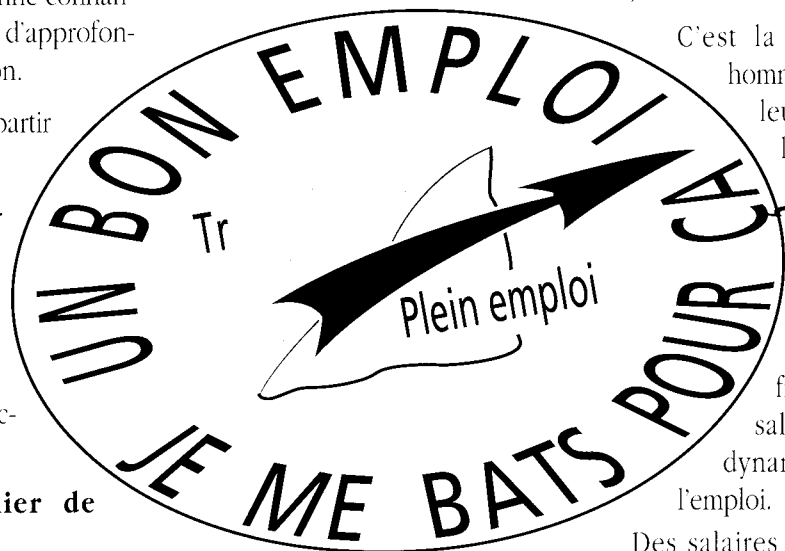
A Nîmes des initiatives sont menées avec les personnels sous emploi contrat solidarité ; les Sapeurs pompiers obtiennent 200 embauches ; à l'EDF à Nice, après 3 jours de grève le personnel obtient 6 postes supplémentaires.

Et puis, il y a ces actions où tous les acteurs s'en mêlent, où les convergences d'intérêts et de luttes s'expriment :

• CH Maritime de Zuydecoote et Usine des Dunes (59) :

Les personnels se battent ensemble pour préserver l'emploi, la vie. La région voulant récupérer les sites du bord de mer pour le "tout tourisme européen" (2.000 emplois sont en jeu).

Brignoles (Var) : agents et population



s'opposent à la fermeture des services. Un comité de défense est mis en place.

Il s'agit là de quelques exemples ... (pas de modèles, bien entendu).

Mais regardons bien partout ... dans les branches, secteurs, départements ... il y en a ...

Comment leur donner la résonance nécessaire ? Non pas pour se masquer les inégalités, les manques et le fait que cela ne soit pas suffisant.

Mais justement pour donner souffle et dynamisme au mouvement et engranger un capital qui peut rapporter gros : la confiance.

SALAIRES

La faiblesse des salaires et le chômage vont ensemble :

Tous les mécanismes économiques et sociaux en sont déréglés :

- le recul de la consommation pèse sur les entreprises (construction, commerce, industrie, services) ;

- la protection sociale est gravement affaiblie par le manque de ressources ;

- les services publics sont asphyxiés.

C'est toujours plus de précarité, toujours moins d'emplois.

C'est la dévalorisation des hommes et des femmes, de leurs qualifications, de leurs capacités de travail.

La hausse générale du niveau des salaires articulée à partir du SMIC à 7500 francs et des grilles de salaires renouvelées : une dynamique nouvelle pour l'emploi.

Des salaires permettant de vivre avec son temps : une formidable source de créations d'emplois :

- coup de pouce pour la consommation et donc pour la croissance ;

- relance des possibilités d'épargner pour favoriser l'investissement production ;

- élargissement des débouchés réduisant la pression de la concurrence.

Des salaires valorisant le travail humain, une force nouvelle pour les entreprises :

- stabilité de l'emploi, qualifications reconnues, et déroulement de carrière ;

- personnel motivé, fidélisé, efficace ; - organisation et conditions de travail améliorées ;

- qualité plus élevée des productions et services et renom de l'entreprise.

Des garanties de salaires et d'emploi renforcées, des contrats efficaces pour l'insertion :

- reconquérir des garanties collec-

- reconquérir des garanties collectives pour les salaires et l'emploi c'est :
- le barrage contre les suppressions massives d'emploi ;
- la promotion de l'emploi stable à plein temps ;
- la motivation des salariés en fonction de la formation et de l'insertion.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Une entreprise efficace c'est une entreprise dont tous les salariés sont en mesure d'exercer pleinement leurs compétences.

Aujourd'hui, la baisse des effectifs entraîne une dégradation considérable des conditions de travail, des dysfonctionnements, l'absentéisme des salariés, la baisse de qualité des productions et services. Le tout justifiant de nouveaux recours à la flexibilité et de nouvelles suppressions d'emplois.

CE QU'IL FAUT :

- travailler moins longtemps, moins dur, moins vite, en horaire normal,
- avoir des conditions de travail qui préservent la santé ;
- une autre organisation du travail pour avoir le temps et les moyens de mettre en oeuvre toutes connaissances, de faire du "bon travail" ;
- maîtriser son temps de travail, donc sa vie. POUR CELA, IL FAUT :
- plus d'emplois, - stabilité des emplois.

LIBERTES

Il n'est guère d'autorités de ce pays qui ne nous rebattent les oreilles avec l'Etat de Droit.

Les mêmes tentent de nous faire

admettre qu'il n'est d'autre politique économique possible et qu'il faut s'accommoder d'un chômage important assorti d'une précarité généralisée.

Il leur importe peu alors que notre loi fondamentale, " La Constitution ", ne soit pas respectée en ce qu'elle accorde à chacun le droit d'avoir un emploi, ils reconnaissent ainsi que leur Etat de Droit se réduit à l'état du droit du capital d'organiser la société pour son profit exclusif.

En abandonnant tout contrôle à priori sur l'embauche et les licenciements, en ne donnant pas aux salariés les droits et moyens d'intervenir sur la gestion, en ne protégeant pas efficacement l'activité et le droit syndical, l'Etat concède aux employeurs des droits exorbitants leur permettant de restreindre au nom de critères économiques qu'ils déterminent seuls, les libertés individuelles et collectives.

L'essentiel des droits des salariés découlent de l'existence d'un contrat de travail et de la nature de celui-ci, et cela, bien au delà des grilles de l'entreprise. La lutte pour les libertés, les droits, la dignité, passe donc naturellement aujourd'hui par la lutte pour le respect du droit à chacun d'avoir un emploi stable, correspondant à sa qualification et rémunéré en fonction de celle-ci.

PROTECTION SOCIALE

Le lien emploi, salaires, protection sociale n'est plus à démontrer.

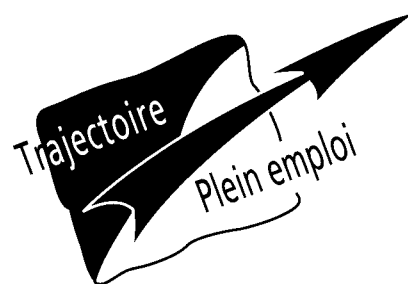
Ancré à l'entreprise à partir des salaires versés et des richesses créées, le financement de la protection sociale et, singulièrement celui de la Sécurité Sociale, subit de plein

fouet les contre-coups d'un chômage endémique élevé, du développement de la précarité, des salaires insuffisants, des cadeaux accordés au Patronat, de la dégradation des conditions de vie et de travail.

Parallèlement, Patronat et Gouvernement exercent une pression permanente pour modifier la structure même du financement de la protection sociale par le transfert de ses charges sur les salariés et par la fiscalisation.

Ainsi, la Sécurité Sociale accompagne en les amplifiant les conséquences sociales des évolutions économiques.

A cette logique de la régression, nous opposons celle du progrès, celle d'une protection sociale de haut niveau comme condition de l'efficacité productive et de la satisfaction des besoins sociaux comme condition de la croissance et de l'emploi.



selon que vous défendrez les puissants (le droit au profit, l'enrichissez-vous de Guizot) ou les misérables, vous serez acquittés ou châtiés.

Nous sommes à l'opposé de la fameuse nouvelle citoyenneté à l'entreprise des années 80. Aujourd'hui, l'on veut placer sous le joug l'action collective. Le jugement de St-Etienne n'est pas un cas isolé dans un ciel serein, il s'inscrit dans un dispositif large. Les tribunaux déclarent certaines grèves illicites et des actions illégales au nom des intérêts de l'entreprise.

Les dockers luttant pour leurs droits sont arrêtés, des militants syndicaux sont inculpés, le nouveau code pénal en préparation traduit en terme législatif ce recul des droits et des libertés dans l'organisation de l'action collective et réintroduit les principes contenus dans la loi anti-casseurs.

Au-delà de ces aspects, le jugement de Saint-Etienne pose à tous les militants, à tous les syndiqués de tous les syndicats, à tout homme et femme épris de liberté, un problème nouveau, encore mal perçu et sous-estimé : **CE N'EST PAS UN JUGEMENT DE PRINCIPE THEORIQUE, POUR L'EXEMPLE, HORS DU TEMPS.**

A Lyon, probablement à la fin du mois de février 1993, au moment où le procès viendra en appel :

- ou nous aurons créé les conditions d'un vaste mouvement d'indignation et de protestation, et ces hommes peuvent sortir libres du Tribunal ;

- ou bien nous n'y serons pas parvenus et ces hommes iront immédiatement en prison pour des mois, voire des années.

Des vies, des familles seront broyées. Le droit de revendiquer pour le progrès social sera INCARCERE.

Pour nous, les responsables de cette situation sont clairement identifiés, les causes en sont connues. Mais nous avons tous la responsabilité de les faire reconnaître et partager largement et il y a URGENCE.

Pour nous tous donc, une responsabilité nouvelle est posée, elle nous interpelle en conscience, en lien avec la bataille revendicative, les actions décidées sur les libertés et l'emploi.

Placer Manufrance au coeur de tous les combats, de toutes les initiatives et en prendre de spécifiques pour nos camarades, c'est de notre responsabilité commune, de notre capacité à impulser cette bataille dépend leur liberté de fait, aussi la nôtre.

Relevons ensemble ce défi immense pour que nos camarades sortent libres du tribunal de Lyon.

Jean MICHAUD : Secrétaire de la Section syndicale UGICT Manufrance. 3 ans de chômage et de petits travaux après le dépôt de bilan, maintenant à la retraite. 30 mois d'emprisonnement dont 25 mois avec sursis.

Henri NEGRE : Ouvrier métallurgiste, Secrétaire du Syndicat CGT de Manufrance, contraint de quitter la région pour trouver un emploi, actuellement ouvrier lunetier. 30 mois d'emprisonnement dont 15 avec sursis.

Jackie TEILLOT : Ouvrier métallurgiste, Secrétaire général de l'Union départementale de la Loire, Membre de la Commission Exécutive confédérale. 30 mois d'emprisonnement dont 15 avec sursis.

Angelo CASTELLETA : Secrétaire de l'Union locale de Saint-Etienne et Membre de la direction de l'Union départementale pendant le conflit. A réintégré sa profession où il est devenu cadre de la Sécurité Sociale. Militant CGT dans son entreprise. 30 mois d'emprisonnement dont 15 avec sursis.

René ROUX : Secrétaire du Syndicat CGT de Manufrance. Après des mois de chômage a trouvé du travail dans une entreprise de la Loire. 30 mois d'emprisonnement dont 15 avec sursis.

Jean-Baptiste JURINE : Employé municipal, Membre du Bureau de l'Union départementale. 1 an d'emprisonnement avec sursis.

Jean-Louis BEGON : Secrétaire de l'Union départementale, Secrétaire général de l'Union locale de Saint-Etienne.

Philippe LOMBARDO : Secrétaire de l'Union départementale. Durant le conflit a arrêté son activité permanente pour raison de santé. Monteur en ligne au PTT, milite dans son entreprise. 1 an d'emprisonnement avec sursis.

ACTIONS EN BREF

SANTÉ

CH Maritime de Zuydcoote et Usine des Dunes (Nord) : se battent ensemble pour conserver l'emploi, la vie. La région voulant récupérer les sites du bord de mer pour le "tout tourisme européen". 2.000 emplois sont en jeu.

TRANSPORTS

Grève des électroniciens (aérien) suivie massivement contre un système de prime, 10 adhésions ont été faites.

FÉDÉRATION THC : 1er au 15 Octobre : initiatives entreprise par entreprise.

FÉDÉRATION PTT

Le 20 Octobre : lutte, grèves et manifestations pour salaires, l'emploi, temps de travail, protection sociale;

FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS

Journée nationale d'action.

FÉDÉRATION DES MÉTAUX

Le 20 Novembre, rassemblement à ST ÉTIENNE des candidats prud'hommes pour Manufrance.

Paul CHAUMONT : Cadre supérieur EDF à la retraite. A la demande de la CGT fut le premier PDG de l'entreprise. Activité qu'il assuma bénévolement. 4 ans d'emprisonnement dont 2 avec sursis.

Henri RIVE : Cadre de la fonction publique territoriale, Secrétaire général d'une grande Mairie, militant CGT, retraité. A la demande de la CGT assura jusqu'au dépôt de bilan, décidé par le Gouvernement, la fonction de PDG qu'il assuma lui aussi bénévolement. 4 ans d'emprisonnement dont 30 mois avec sursis.

Alexis LOPEZ-MORA : Cadre EDF à la retraite, militant CGT, participe à l'équipe de direction bénévolement sur demande de la CGT. 2 ans d'emprisonnement dont 1 avec sursis.

René MALTERRE : Cadre de Manufrance, adhérent à la CGT, participe à la tentative de relance de l'entreprise. 2 ans d'emprisonnement dont 1 avec sursis.

François GIACALONE : Militant CGT, cadre. A la demande de la CGT abandonne ses activités professionnelle pour participer à l'équipe de direction. 2 ans d'emprisonnement dont 1 avec sursis.

A ces 13 Camarades il convient d'ajouter Roland BORGHINI, Directeur de l'entreprise : 14 mois d'emprisonnement dont 10 avec sursis ; Claude CHARIAL, militant du Livre, cadre : 18 mois d'emprisonnement dont 10 avec sursis ; Roland PIROLLI, Roger ROUDOT, Commissaires au compte, 2 ans d'emprisonnement avec sursis.

Ils n'ont pas volé, ils ne se sont pas enrichi personnellement.

Ils sont tous condamnés pour l'exemple, pour avoir refusé la casse industrielle, avoir voulu sauvé l'emploi.

Les attendus du jugement le prouvent.

Extraits principaux du jugement du 9 Juillet :

Page 22 : attendu que Maître CHARRIERE a dénoncé le fait que le personnel n'a jamais cherché à travailler pour produire afin de dégager des profits mais qu'il a toujours soutenu une politique de revendication à l'Etat, cette entreprise étant en fait une véritable "garderie sociale".

Page 28, 2ème paragraphe : attendu que Henri RIVE a reconnu à la barre du tribunal que les relations privilégiées ayant existé entre la SCOPD Manufrance et la SA MANUMAG avaient pour finalité de sauver des emplois en affectant au sein de MANUMAG un personnel dont la SCOPD Manufrance n'avait pas l'utilité.

Page 28, 3ème paragraphe : attendu dès lors que la cession du secteur cycles a été organisée avec le souci de sauvegarder les emplois nonobstant les intérêts bien compris de la SCOPD Manufrance tels que définis au protocole du 4 Août 1983 ; que d'ailleurs, Henri RIVE a reconnu cet état d'esprit en déclarant : "nous étions bien entendu favorables à la création d'une société destinée à sauver un certain nombre d'emplois des salariés du cycle de la SCOPD" (D 409).

Page 36 : avant dernier paragraphe : attendu qu'il résulte des circonstances précédemment exposées que la CGT est impliquée dans la disparition des armes ; qu'elle a fourni sa caution morale, voire même son soutien logistique ; qu'ainsi, elle a aidé ou assisté les auteurs matériels du vol par une politique délibérée d'encouragement dont les communiqués de presse sont l'expression indiscutée et indiscutable.

Page 36, dernier paragraphe : attendu qu'il est vrai, le droit positif français ignore la responsabilité pénale des personnes morales ou la responsabilité collective des groupes d'individus.

Page 37, 1er paragraphe : mais attendu que les principes fondamentaux du droit pénal n'excluent pas que soit recherché la responsabilité personnelle de membre d'un groupe dont l'activité objectivement répréhensible s'est exprimée non pas individuellement mais collectivement ; qu'en effet, s'il est vrai qu'un acte matériel d'appréhension ne saurait être imputé indistinctement aux membres d'un même groupe, il en va différemment d'un acte positif d'encouragement lorsque celui-ci prend la forme d'un expression collective ; que ce fait est alors imputable à tous les membres du groupe et en particulier aux dirigeants du dit groupe qui, traduisant l'expression collective, relaient ainsi personnellement le soutien apporté par le groupe.

■ ACTIONS EN BREF

CHOMEURS

Action UD Gironde, Comités de Chômeurs et personnel ASSEDIC, distribution de tracts et intervention contre mauvais accord du 18.7.

Comité Corbeil (Essonne) : action en direction de l'ANPE pour protester contre l'évaluation des compétences par des Cabinets privés.

GIRONDE

CADET ROUSSEL (Mérignac) : après 7 jours de grève, avec le concours et la solidarité d'entreprises de la localité, ils ont gagné : baisse des cadences et revalorisation du boni, reconnaissance des qualifications et classifications se traduisant par un gain de 253 F par mois, rattrapage salarial de plus de 200 F, reconnaissance des droits syndicaux ainsi que des moyens de fonctionnement pour les élus et le CE. Au cours du conflit création du Syndicat CGT avec 28 adhésions.

Entreprise COUREAU (peinture), suite mobilisation du personnel, les salariés ont obtenu des augmentations de salaire avec révision des qualifications, réduction d'horaire, paiement des indemnités pour petits déplacements.

22 OCTOBRE MANIFESTATION DÉPARTEMENTALE DES RETRAITES sur pouvoir d'achat, protection sociale, régimes de retraite.